



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 21 mars 2017

# Observatoire local des loyers privés Unité urbaine de Saint-Denis et Territoire de la Côte Ouest Données 2015

Le parc locatif privé de l'agglomération de Saint-Denis et du Territoire de la Côte Ouest (TCO) accueille **387 200 habitants** au **1er janvier 2013**.

Pour l'année 2015, le niveau de loyer de l'agglomération de Saint-Denis s'établit à **9,88€/m<sup>2</sup>**, en légère diminution par rapport à 2014 (9,95€/m<sup>2</sup>)  
Sur le TCO, il s'élève à **11,26€/m<sup>2</sup>** sur le littoral et à **9,22€/m<sup>2</sup>** dans les mi-pentes et dans les Hauts.

Élément structurant de la chaîne du logement, ce parc présente plusieurs fonctions : **accueil de ménages mobiles**, **parc de transition** avant le saut vers l'accession qui a tendance à se pérenniser compte tenu de la forte augmentation des prix à l'achat, **refuge des plus démunis** en attente de l'obtention d'un logement social... Ce rôle incontournable au cœur des trajectoires résidentielles rend son observation nécessaire à la compréhension des marchés de l'habitat.

Forts de ces constats partagés, la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) a confié à l'ADIL et à l'agence d'urbanisme de La Réunion (AGORAH) la mise en place d'un observatoire des loyers à partir de l'offre locative des professionnels de l'immobilier et d'une enquête directe auprès des ménages. Cet observatoire local a pour vocation la collecte et le suivi des données en matière de loyer. Il permet aux collectivités locales qui adhèrent à ce dispositif, mais aussi à l'État et aux partenaires économiques et sociaux, d'acquérir une connaissance approfondie des niveaux de loyers du parc privé et de leurs évolutions. Cet observatoire local s'inscrit dans la construction d'un réseau national d'observatoires, tel que prévu par la loi ALUR.

Une plaquette de présentation des résultats détaillés ainsi qu'un tableau concernant les données redressées sont téléchargeables sur les 3 sites internet suivants :

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.adil974.com/>

<http://www.agorah.com/>

### Contacts :

DEAL - *Stephanie Jalabert* : 02 62 40 28 20

ADIL - *Maximilien Flosi* : 02 62 41 70 75

AGORAH - *Arnaud Ritter* : 02 62 72 15 41

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

